



## HAUT COMMISSARIAT

**AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**  
**(SELECTION D'UN CONSULTANT POUR L'ETUDE EIES/PAR ET STRATEGIE DE**  
**COMMUNICATION DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GOORBASSI)**

**No. de référence : AMI n°001/OMVS/HC/2021/C**

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), qui regroupe la République de Guinée, la République du Mali, la République Islamique de Mauritanie et la République du Sénégal, dans le cadre de ses activités se propose de conduire l'étude relative à **«Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et Etude du Plan d'Action pour la Réinstallation (PAR) des populations impactées avec Stratégie de Communication du Projet d'Aménagement Hydroélectrique de Gourbassi (Barrage avec le lac de retenue, voies d'accès, lignes HT)»** et a l'intention d'utiliser une partie de ses **fonds propres** pour effectuer les paiements au titre de cette mission.

Les dispositions générales de conception de ce projet de Gourbassi sont les suivantes :

- Un ouvrage de retenue de 1,4 km de long et de 30 m de hauteur maximum sur fondation (barrage en enrochement et ouvrages bétonnés), avec une crête fixée à la cote 100,2 m s.m. ;
- Une digue en enrochement de 700 m de long assurant la fermeture d'un col en rive gauche ;
- Une centrale hydroélectrique équipée de deux groupes Kaplan d'un débit nominal unitaire de 40 m<sup>3</sup>/s, de 18 MW de puissance installée totale pour un productible annuel de 68,4 GWh, comme bénéficiaire annexe de la gestion des lâchers d'eau ;
- Un évacuateur de crues d'une capacité de 2 082 m<sup>3</sup>/s comportant 4 passes vannées ;
- Une ligne aérienne de transport de 90 Km environ, entre le poste de couplage de Gourbassi et le poste d'arrivée d'interconnexion au réseau OMVS ;

- la voie routière d'accès au site, longue de 100 km dont 70 km au Sénégal (rive gauche) et 30 km au Mali (rive droite).

Les services de consultants «Services » comprennent, sans être limitatifs, ce qui suit :

- identifier et évaluer (quantitativement et qualitativement) les impacts du projet (directs, indirects et cumulatifs positifs et négatifs) sur les différents écosystèmes, les ressources naturelles et les sociétés humaines de sa zone d'influence ;
- minimiser, autant que faire se peut, la réinstallation involontaire et l'acquisition de terrains en étudiant toutes les options viables dans la finalisation de la conception du projet ;
- proposer les mesures de gestion de tous les impacts (négatifs et positifs) significatifs identifiés y compris un plan de gestion des risques associés à la construction et l'exploitation du barrage ;
- s'assurer que toutes les personnes affectées soient identifiées, consultées et aient l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la réinstallation ;
- veiller à la prise en compte des mesures de conservation de la biodiversité dans l'emprise du barrage et du lac de retenu ;
- prévoir des actions de compensations des pertes d'habitats, notamment pour les primates ;
- conduire des consultations et la participation du public ;
- élaborer la stratégie de communication ;
- rédiger les rapports (rapport de démarrage, rapports provisoires et définitifs d'EIES, du PAR, de la stratégie de communication et résumé des rapports en Français et en Anglais) ;
- Etc.

Le Haut-Commissaire de l'OMVS invite les consultants (Cabinets/Sociétés/Bureaux d'Etudes) admissibles et intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : **expérience générale des cabinets, références pertinentes (expériences spécifiques) des cabinets concernant l'exécution de contrats analogues, expériences dans des conditions semblables (expérience dans la zone), aptitudes à mobiliser du personnel compétent requis pour assurer les prestations demandées.**

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon les exigences de la méthode **Sélection Fondée sur le Qualité et Coût (SFQC)** telle que décrite par les standards internationaux, notamment les pratiques de la Banque Mondiale).

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-après, **tous les jours ouvrables de 10 heures à 15 heures précises (heure de Dakar/Sénégal) :**

- ✓ **Haut-Commissariat de l'OMVS, Rocade Fann Bel Air Cerf-Volant BP 3152 Dakar/Sénégal, Tel : (00221) 33 859 81 81 Fax (00221) 33 864 01 63, Email [omvssphc@omvs.org](mailto:omvssphc@omvs.org) avec copie à [issa.keita@omvs.org](mailto:issa.keita@omvs.org) et [amadouaffo.diop@omvs.org](mailto:amadouaffo.diop@omvs.org) ; ou au bureau de courrier au 3<sup>ème</sup> étage ; Dakar/Sénégal**

Les manifestations d'intérêt écrites en **langue française** doivent être déposées ou transmises à l'adresse ci-dessus (**seule adresse autorisée**) en personne, par courrier, ou par courrier électronique au plus tard le **lundi 21 juin 2021 à 12 heures précises (heure de Dakar)**.

Dakar, le 27 mai 2021

**Le Haut-Commissaire de l'OMVS**

**Hamed Diane SEMEGA**

**Grand Officier de l'Ordre National du Mali.**